



Mettre fin aux châtiments corporels des enfants: Bulletin Afrique

Bulletin numéro 24: Février 2017

VERSION ANGLAISE DISPONIBLE



Global Initiative to
**End All Corporal Punishment
of Children**

La principale information de ce numéro:

Alors que nous publions notre premier numéro de l'année 2017, nous avons le plaisir de vous présenter la dernière édition de notre Rapport annuel mondial. Le rapport présente les actions à mener pour mettre fin à tous les châtiments corporels des enfants dans le monde, ainsi que les moyens pour y parvenir. Pour plus de détails sur les actions nationales en matière de plaidoyer en Afrique, veuillez consulter notre rubrique sur les campagnes nationales, notamment l'initiative du Togo visant à passer de l'interdiction à l'élimination.

1. [Qui sommes-nous?](#)
 2. [Récent progrès en Afrique](#)
 3. [Campagnes](#)
 4. [Actualité des droits de l'Homme](#)
 5. [Ressources: Recherches/Rapports/Publications](#)
 6. [Demande d'informations](#)
-

1. Qui sommes-nous?

The Global Initiative (www.endcorporalpunishment.org) est une organisation non gouvernementale (ONG) qui vise à agir comme un catalyseur pour encourager plus d'actions et de progrès en faveur de l'élimination de tous les châtiments corporels sur tous les continents. Nous soutenons les campagnes nationales par le biais d'informations pertinentes et d'une assistance technique.

Le Projet Afrique de Global Initiative vise particulièrement à accroître le nombre d'Etats en Afrique engagés et œuvrant activement pour l'interdiction et l'élimination de tous les châtimets corporels des enfants, dans le cadre familial, scolaire et dans d'autres cadres. Pour plus d'informations, veuillez contacter Sonia Vohito à l'adresse suivante: vohito@endcorporalpunishment.org.

A travers ce Bulletin nous souhaitons tenir informées les organisations de la société civile et autres parties prenantes, et encourager le développement d'un réseau autour de la question des châtimets corporels des enfants. Nous encourageons nos lecteurs à manifester leur soutien en faveur de l'interdiction et l'élimination des châtimets corporels en [adhérant aux objectifs](#) de Global Initiative.

[Retour au sommaire](#)

2. Récent progrès en Afrique

Passer de l'interdiction à l'élimination

Togo: En janvier 2017, grâce au soutien financier de Plan International Suède et en collaboration avec Global Initiative, [Plan International Togo](#) et la [Coalition nationale togolaise pour l'éducation pour tous](#) (CNT / EPT), ont organisé un atelier pour adopter une stratégie nationale visant à passer de l'interdiction à l'élimination des châtimets corporels des enfants au Togo. La stratégie nationale devrait orienter la prochaine campagne nationale sur l'élimination des châtimets corporels dans tous les cadres de la vie des enfants au Togo. L'événement coïncidait avec le 10ème anniversaire de l'adoption du Code des enfants togolais, qui pour la première fois en Afrique, interdisait les châtimets corporels des enfants dans tous les cadres. Cette stratégie nationale innovante consiste à tester une approche qui pourrait être étendue à d'autres pays si elle s'avérait efficace. L'atelier avait pour but de partager les meilleures pratiques qui ont contribué à l'élimination des châtimets corporels dans des contextes similaires, ainsi que déterminer des messages clés à utiliser pour la prochaine campagne nationale au Togo. Pour plus d'informations, veuillez contacter Plan International Togo: Amouda.Badjala@plan-international.org et Essoh.Ali@plan-international.org.

Autres initiatives

Malawi: La Commission des droits de l'homme du Malawi (*Malawi Human Rights Commission*) a organisé un débat public en octobre 2016, sur le statut des droits

de l'enfant en mettant l'accent sur la protection contre les châtiments corporels dans les écoles publiques. Lors de la réunion, des discussions de groupe ont eu lieu avec les enfants, les parents et d'autres parties prenantes ont été sur la question des châtiments corporels en milieu scolaire. Le principal objectif du débat public était de collecter des données provenant d'expériences vécues et de discuter des causes profondes de la violence et de la violation des droits des enfants; La Commission des droits de l'homme du Malawi a ensuite l'intention d'examiner les lois et politiques en vigueur qui affectent les parents, les tuteurs et les enfants afin de recommander une réforme juridique pour protéger les enfants des châtiments corporels en milieu scolaire. **NB:** Les châtiments corporels des enfants sont licites au sein du foyer, dans les structures d'accueil, dans les garderies et à l'école.

[Retour au sommaire](#)

3. Campagnes

Campagnes nationales

Egypte: Grace au soutien de l'UE et en collaboration avec le *National Council for Childhood and Motherhood* (NCCM), l'UNICEF Egypte a entamé une campagne intitulée "Awladna" (c'est à dire nos enfants), qui vise à réduire la violence à la maison et à encourager la parentalité positive. Destinée aux parents, tuteurs et futurs parents, la campagne s'intègre dans le cadre d'une approche holistique consistant à appuyer le développement de politiques de protection de l'enfance et sensibiliser sur la maltraitance des enfants dans toutes ses formes. En soutien à la campagne Awladna, la créatrice de mode Jude Benhalim a conçu un nombre limité de bracelets, afin de renforcer la sensibilisation et de s'adresser à un public attiré par la mode. Le bracelet a été distribué en compagnie d'un message contenant des statistiques alarmantes sur la maltraitance des enfants en Egypte. (*Daily News Egypt*, 3 février 2017). **NB:** Les châtiments corporels sont autorisés au sein du foyer, dans les structures d'accueil, les garderies et vraisemblablement en milieu scolaire. L'interdiction au sein des établissements pénitentiaires nécessite d'être confirmée.

[Retour au sommaire](#)

4. Actualité des droits de l'Homme

Observation générale du CDE

En décembre 2016, le Comité des droits de l'enfant a publié son Observation générale no. 20 sur la mise en œuvre des droits de l'enfant durant l'adolescence ([*General Comment No. 20 on the implementation of the rights of the child during adolescence*](#)). Le paragraphe 49 stipule: «Le Comité renvoie les États parties aux recommandations formulées dans les observations générales no. 13 (2011) sur le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence et no. 18 (2014) sur les pratiques néfastes, pour les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives visant à mettre fin à toutes les formes de violence, y compris l'interdiction légale des châtiments corporels dans tous les cadres, et pour transformer et mettre un terme à toutes les pratiques néfastes. » [Traduction non officielle].

Principales décisions et recommandations, etc.

Le **Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant** a récemment publié les observations finales issues de sa 26ème session ordinaire de novembre 2015. Examinant les rapports initiaux du [Lesotho](#) et du [Gabon](#), le Comité a recommandé que les États parties interdisent les châtiments corporels. Le Comité a en outre recommandé que le Lesotho sensibilise sa population sur la discipline positive.

Le **Comité des droits de l'homme** a examiné le rapport initial du [Ghana](#) lors de sa 117ème session de juin/juillet 2016. Dans ses observations finales, le Comité a constaté l'acceptation et la pratique généralisées des châtiments corporels des enfants, surtout en milieu familial et scolaire. Le Comité a recommandé que l'Etat mette un terme aux châtiments corporels dans tous les cadres.

Lors de la 16ème session du **Comité des droits des personnes handicapées** en aout/septembre 2016, le rapport initial de l'[Ethiopie](#) a été examiné. Le Comité a exprimé sa préoccupation concernant l'absence de législation protégeant les enfants handicapés contre les châtiments corporels et a recommandé l'interdiction et l'élimination des châtiments corporels dans tous les cadres.

Le **Comité des droits de l'enfant** a tenu sa 73ème session en septembre 2016. Le rapport unique valant troisième, quatrième et cinquième rapport de la [Sierra Leone](#) a été examiné; Le Comité a recommandé que les châtiments corporels des enfants soient interdits dans tous les milieux et que l'État renforce ses programmes de sensibilisation. Dans ses observations finales sur le deuxième rapport de

[l'Afrique du Sud](#), le Comité s'est félicité de l'interdiction des châtiments corporels dans les établissements pénitentiaires et dans les structures d'accueil, mais il a exprimé sa préoccupation concernant la légalité et la pratique généralisée des châtiments violents au sein des foyers. Une réforme juridique pour une interdiction expresse au sein du foyer a été recommandée, ainsi que la mise en œuvre de mesures visant à éradiquer le recours aux châtiments corporels dans tous les contextes.

Le **Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes** a examiné les cinquième et sixième rapports du [Burundi](#) lors de sa 65ème session de novembre 2016. Dans ses observations finales, le Comité s'est dit préoccupé par le fait que les filles étaient souvent victimes de violence sexuelle et de violence basée sur le genre en milieu scolaire. Il a recommandé que les châtiments corporels soient interdits dans la pratique.

La 26ème session de l'**Examen périodique universel** s'est tenue en novembre 2016. Une recommandation visant à interdire les châtiments corporels dans tous les contextes a été adressée au [Zimbabwe](#); Le gouvernement n'a pas encore répondu. D'autres recommandations sur l'élaboration d'une politique nationale des droits de l'enfant et des systèmes de protection de l'enfance ont été immédiatement acceptées.

Enfin, le **Comité contre la torture** a tenu sa 59ème session en novembre / décembre 2016. Dans ses observations finales sur le rapport initial du [Cap-Vert](#), le Comité a exprimé sa préoccupation concernant le recours fréquent aux châtiments corporels à l'encontre des enfants au sein des foyers et à l'école. Il a recommandé que le gouvernement prenne des mesures pour mettre fin à ces pratiques. Le deuxième rapport de la [Namibie](#) a également été examiné: le Comité a salué à tort l'interdiction des châtiments corporels dans les foyers, les structures d'accueil et dans le système pénal, et il a recommandé que toutes les lois interdisant les châtiments corporels soient appliquées et que des campagnes de sensibilisation soient menées. En réalité, l'interdiction devrait être obtenue au sein du foyer, dans les structures d'accueil dans les garderies. Les châtiments corporels sont illégaux dans les établissements pénitentiaires et en tant que peine criminelle en vertu d'une décision de la Cour suprême de 1991, mais l'interdiction n'a pas encore été confirmée par une réforme juridique.

Briefings aux organes des droits humains

The Global Initiative soumet régulièrement des briefings aux organes de suivi des traités des droits de l'homme avant l'examen des rapports des États parties. Nous

encourageons les ONG et institutions nationales des droits de l'homme à faire de même. Nous essayons particulièrement d'identifier les ONG et institutions des droits de l'homme "clés" dans chaque Etat avec lesquelles nous pourrions collaborer pour soumettre des rapports aux organes de suivi des traités. Si vous êtes intéressés, veuillez nous contacter à l'adresse suivante: vohito@endcorporalpunishment.org.

Vous trouverez ci-dessous la liste des Etats qui seront examinés par les organes de suivi des traités. Concernant les dates limites de soumission des rapports alternatifs aux Comités, veuillez consulter les rapports pays sur le [site de Global Initiative](#). Nous demeurons disponibles pour fournir des conseils aux ONG et institutions nationales des droits de l'homme, sur les informations pratiques concernant la soumission des rapports alternatifs (courriel: vohito@endcorporalpunishment.org).

Le [Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant](#) se réunira dans le cadre de sa 29ème session ordinaire en avril 2017, à Addis-Abeba, en Éthiopie (à confirmer). Le Comité examinera les rapports des Etats parties suivants : [Côte d'Ivoire](#), [Ile Maurice](#), [RU de Tanzanie](#), [Sierra Leone](#) et [Tchad](#).

Comité des droits de l'enfant:

- (1) La session 75 aura lieu en mai 2017. Le Comité examinera le rapport du [Cameroun](#)
- (2) La session 77 du Groupe de travail pré session aura lieu en juin 2017. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour l'[Angola](#) et les [Seychelles](#)
- (3) La session 78 du Groupe de travail pré session aura lieu en octobre 2017. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour le [Lesotho](#) et le [Niger](#)

Comité contre la torture:

- (1) La session 60 aura lieu en avril/mai 2017. Le Comité adoptera la liste des points à traiter pour le [Rwanda](#)
- (2) La session 62 aura lieu en novembre/décembre 2017. Le Comité examinera les rapports du [Cameroun](#), de l'[Ile Maurice](#) et du [Rwanda](#)

Comité pour l'Élimination de la Discrimination à l'égard des Femmes:

- (1) La session 66 aura lieu en février - mars 2017. Le Comité examinera le rapport du [Rwanda](#)
- (2) La session 68 du Groupe de travail pré session aura lieu en mars 2017. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour le [Burkina Faso](#) et le

Kenya

(3) La session 67 aura lieu en juillet 2017. Le Comité examinera le rapport du Niger et du Nigeria

(4) La session 69 du Groupe de travail pré session aura lieu en juillet 2017. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour l'Ile Maurice

Comité des droits des personnes handicapées:

(1) La session 7 du Groupe de travail pré session aura lieu en mars 2017. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour le Maroc

(2) La session 18 aura lieu en aout 2017. Le Comité examinera le rapport du Maroc et adoptera la liste des points à traiter pour la Tunisie

(3) La session 8 du Groupe de travail pré session aura lieu en septembre 2017. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour les Seychelles et le Soudan

Comité des droits de l'homme:

(1) La session 119 aura lieu en mars 2017. Le groupe de travail chargé de l'examen des rapports adoptera la liste des points à traiter pour la RD Congo, l'Érythrée et l'Ile Maurice

(2) La session 120 aura lieu en juillet 2017. Le Comité examinera les rapports de Madagascar et du Swaziland, le groupe de travail chargé de l'examen des rapports adoptera la liste des points à traiter pour le Liberia et la liste des points à traiter établie avant la soumission du rapport du Tchad

(3) La session 121 aura lieu en octobre/novembre 2017. Le Comité examinera les rapports du Cameroun, de la RD Congo, et de l'Ile Maurice

L'Examen périodique universel

L'obligation d'interdire et d'éliminer les châtements corporels des enfants continue d'être soulevée auprès des États dans le cadre de l'Examen périodique universel de leur bilan en matière de droits de l'homme. Global Initiative présente des briefings sur chaque Etat examiné, qui n'est pas parvenu à l'interdiction totale, et partage les briefings provisoires avec les organisations concernées de façon à encourager les soumissions de rapports au plan national. Nous avons également un programme de suivi (nous soulevons la question auprès des États ayant accepté les recommandations visant à interdire les châtements corporels en écrivant aux ONG, INDH et ministères clés) et entreprenons une analyse continue de la couverture de cette question dans tous les aspects du processus de l'EPU (pour plus d'informations, écrivez à: yohito@endcorporalpunishment.org).

Les Etats africains prochainement examinés dans le cadre de l'EPU sont les

suivants:

- (1) Session 27 (avril/mai 2017) – [Afrique du Sud](#), [Algérie](#), [Maroc](#), [Tunisie](#)
- (2) Session 28 (octobre/novembre 2017) – [Benin](#), [Gabon](#), [Ghana](#), [Zambie](#)

[Retour au sommaire](#)

5. Ressources: Recherches/Rapports/Publications

NOUVELLE publication de Global Initiative

[*Ending legalised violence against children: Global progress to December 2016:*](#)

Dans le cadre du 10ème anniversaire de la présentation de l'étude des Nations Unies sur la violence faite aux enfants, à l'Assemblée générale des Nations Unies, ce rapport de Global Initiative et Save the Children Suède souligne les grandes réalisations de 2016. Le rapport constate que 51 États et six territoires dans le monde interdisent désormais tous les châtiments corporels des enfants, et 55 autres États se sont clairement engagés à le faire, notamment le Mozambique, la Namibie, les Seychelles et la Sierra Leone. Le rapport fait également référence à l'Agenda africain pour l'enfance de 2040, lequel a été adopté par le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant en 2016, et recommande l'élimination des châtiments corporels des enfants d'ici 2040 (Aspiration 7). Un nombre limité d'exemplaires (en anglais) est disponible pour des activités de plaidoyer, veuillez contacter: info@endcorporalpunishment.org.

Ressources mondiales

[*10 Years on: Global progress & delay in ending violence against children - The rhetoric & the reality \(Report 2016\):*](#) Préparé par le Conseil international des ONG sur la violence faite aux enfants (*International NGO Council on Violence Against Children*), à l'occasion du 10ème anniversaire du lancement de l'étude des Nations Unies sur la violence faite aux enfants, le rapport souligne la persistance de la violence à l'encontre des enfants dans le monde, y compris en Afrique. Le rapport reconnaît que le nombre de pays ayant légalement interdit les châtiments corporels dans le monde a triplé depuis la publication de l'étude (dont sept en Afrique). Cependant, des données récentes montrent que les châtiments corporels continuent d'être répandus dans le monde entier et que les 20 États avec le taux le plus élevé de châtiments violents sont ceux du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne. Le rapport soutient que les ODD (en particulier l'objectif 16.2) représentent une occasion unique pour intensifier les efforts visant à lutter contre la violence faite aux enfants.

6. Demande d'informations

Promotion de la discipline positive et non violente

Nous recherchons de la documentation sur la promotion de la discipline positive au sein du foyer, à l'école et dans d'autres situations en Afrique, à poster sur notre site web. Merci d'écrire à: triona@endcorporalpunishment.org pour nous suggérer des ressources. Nous recherchons particulièrement de la documentation portant sur la promotion de la discipline positive dans le cadre d'une campagne sur la réforme juridique ou en rapport avec une interdiction qui a déjà été obtenue.

Recherche portant sur les châtiments corporels des enfants

Les preuves de la nature et de la prévalence des châtiments corporels recueillies par le biais d'études nationales sont importantes pour garantir la visibilité de la question des châtiments corporels et pour mesurer l'efficacité de l'application des lois d'interdiction, ainsi que les mesures adoptées pour changer les attitudes et les pratiques. Veuillez envoyer des résultats récents de recherche sur les châtiments corporels des enfants en Afrique à l'adresse suivante: vohito@endcorporalpunishment.org.

Et ...

Voici d'autres moyens pour contribuer aux activités de Global Initiative:

- Nous envoyer des informations sur des lois interdisant ou autorisant les châtiments corporels
- Nous informer s'il existe des occasions pour promouvoir la réforme juridique (par ex. lorsqu'un projet de loi est en cours d'élaboration) et lorsque de nouvelles lois d'interdiction des châtiments corporels ont été adoptées
- Nous transmettre les coordonnées d'organisations activement engagées dans la promotion de l'interdiction et l'élimination des châtiments corporels des enfants

Veuillez nous contacter à l'adresse suivante, si vous pouvez répondre aux points énumérés ci-dessus: vohito@endcorporalpunishment.org.

[Retour au sommaire](#)

Nous espérons que vous avez trouvé ce Bulletin informatif et utile et nous vous invitons à nous envoyer vos commentaires à l'adresse suivante:

vohito@endcorporalpunishment.org.



Our mailing address is:

Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children
The Foundry
17 Oval Way
London, London SE11 5RR
United Kingdom

[Add us to your address book](#)

[unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)